

Point presse du Conseil d'Etat

1 septembre 2021

La version Internet fait foi

M. Serge Dal Busco, président du Conseil d'Etat
Mme Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat
Mme Michèle Righetti-El Zayadi, chancelière d'Etat

Chancellerie d'Etat

Service communication et information

Rue de l'Hôtel de Ville 2 • 1204 Genève

Tél. +41 22 327 90 90 • communication-pre@etat.ge.ch • www.ge.ch

Sommaire

Genève internationale	4
Déjeuner en l'honneur du nouvel ambassadeur de Suisse en France et à Monaco	4
Genève-Confédération	5
Sécurité alimentaire: oui au stockage obligatoire des semences de colza	5
Regard critique sur la partie programme du Plan sectoriel des transports	5
Oui au deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise COVID-19	6
Genève favorable à la nouvelle loi sur la géoinformation	6
Convention d'objectifs pour l'entretien du réseau autoroutier Fribourg-Genève-Vaud	6
Genève	8
Equiper l'école pour l'éducation au numérique	8
Déduction pour charge de famille: suppression de la limite d'âge pour les enfants majeurs en formation	8
Coordination et information sur les chantiers touchant le domaine public	9
Evaluer les besoins en logement de la population	9
Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement des HUG pour l'exercice 2021	10
Approbation des états financiers 2020 du Fonds de répartition des bénéfices de la Loterie romande	10
Assistance juridique: modification réglementaire	10
Soutien à la Fédération des artistes de Kugler	10
Aboutissement de l'initiative populaire cantonale "Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules"	11
COVID-19	12
COVID-19: soutien au secteur de l'événementiel	12
COVID-19: soutien aux locataires durant la crise sanitaire	12
COVID-19: nouveau lot d'indemnisations en faveur des entreprises culturelles	13
Nominations	14
Désignation d'un délégué cantonal au numérique	14
Agenda des invitations à la presse	15

Déjeuner en l'honneur du nouvel ambassadeur de Suisse en France et à Monaco

Le Conseil d'Etat *in corpore* a reçu ce jour à déjeuner M. Roberto Balzaretti, ambassadeur de Suisse en France et auprès de la Principauté de Monaco.

Titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Berne, M. Balzaretti a notamment exercé précédemment les fonctions de secrétaire général du Département fédéral des affaires étrangères (2008-2012), d'ambassadeur de Suisse auprès de l'Union européenne (UE) à Bruxelles (2012-2016) ou encore de directeur des affaires européennes et coordinateur de l'ensemble des négociations avec l'UE avec titre de secrétaire d'Etat (2018-2020).

M. Balzaretti a pris ses fonctions actuelles le 2 décembre dernier, succédant à Mme Livia Leu.

Sécurité alimentaire: oui au stockage obligatoire des semences de colza

Consulté par Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, le Conseil d'Etat soutient pleinement le projet d'ordonnance fédérale proposant d'introduire dans la législation le principe de réserve obligatoire pour les semences de colza. Cette démarche doit ainsi contribuer à renforcer la sécurité alimentaire de la Suisse, un enjeu auquel le canton de Genève est particulièrement sensible de longue date et dont l'acuité a été clairement mise en exergue par la crise du COVID-19.

Dans cette optique, le canton de Genève suggère qu'il soit envisagé, à terme, d'étendre ce principe de stockage obligatoire à d'autres denrées agricoles que le colza, les semences étant à la base de toute production alimentaire.

Pour toute information complémentaire: Mme Valentina Hemmeler Maïga, directrice générale, office cantonal de l'agriculture et de la nature, DT, T. 022 388 71 71.

Regard critique sur la partie programme du Plan sectoriel des transports

Le Conseil d'Etat a répondu à la seconde consultation de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) sur le Plan sectoriel des transports, partie programme, selon l'article 20 de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire.

Le canton se montre critique envers ce document, qui fixe la stratégie du Conseil fédéral pour sa politique des transports et qui pose le cadre du développement à long terme du système global de transport en Suisse. Il regrette que deux remarques fondamentales, qu'il avait faites lors de la première phase de consultation le 9 décembre 2020 (voir [point presse](#)), n'aient pas été prises en compte dans la nouvelle version du Plan sectoriel des transports. Il s'étonne que les impératifs de la transition écologique, en particulier les engagements pris par la Confédération pour atteindre la neutralité carbone en 2050, ne se traduisent pas plus concrètement dans la vision du Plan sectoriel et les principes d'action qui y sont développés.

Le Conseil d'Etat regrette ensuite que les infrastructures ferroviaires et routières qu'il avait demandé d'ajouter ne soient toujours pas mentionnées. Il s'agit du projet de diamétrale ferroviaire entre Bernex, Cornavin et l'aéroport, de l'augmentation de capacité de la ligne Genève-Lausanne, du projet de liaison à la ligne du pied du Salève en Haute-Savoie et du contournement autoroutier est, via la traversée du lac. Il rappelle que ces infrastructures sont indispensables pour répondre aux besoins de déplacements dans une agglomération transfrontalière qui va continuer à se développer, et surtout pour favoriser le report modal qu'il convient d'opérer pour réussir la transition écologique.

Le gouvernement genevois souligne qu'il s'attellera à faire avancer ces projets auprès de la Confédération dans le cadre des différentes planifications qu'il est en train de réviser, parmi lesquelles le [plan directeur cantonal](#), la [stratégie multimodale](#) et le projet d'agglomération.

Oui au deuxième paquet de mesures de soutien pour les transports publics durant la crise COVID-19

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de la consultation du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour la mise en place d'un nouveau paquet de mesures permettant de soutenir les transports publics. En 2021, ces derniers ont été fortement impactés par les conséquences de la crise sanitaire. A Genève, leur fréquentation plafonne ainsi, à l'heure actuelle, à environ 80% de celle de 2019.

Le projet de loi mis en consultation propose d'étendre les bases légales pour 2021, permettant ainsi de prolonger les mesures qui avaient été décidées dans la loi fédérale du 25 septembre 2020 sur le soutien des transports publics locaux et régionaux durant la crise de la COVID-19, afin que ces derniers puissent, à l'avenir, continuer à remplir leurs missions vitales et se développer conformément à la demande.

Le Conseil d'Etat considère que les mesures d'aide pour les transports publics locaux et régionaux doivent être reconduites à l'identique pour l'année 2021 et souhaite donc la modification de la loi fédérale. Au surplus, le gouvernement genevois se prononce également en faveur d'un soutien financier de la Confédération, pour toute l'année 2021, en faveur des transports touristiques commandés par les cantons ou les communes, notamment les offres touristiques lacustres comme la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman.

Pour toute information complémentaire: M. Benoît Pavageau, directeur des transports collectifs, office cantonal des transports, DI, T. 022 546 78 03.

Genève favorable à la nouvelle loi sur la géoinformation

Le Conseil d'Etat a répondu favorablement à une consultation du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) sur la loi sur la géoinformation. Les modifications proposées visent à créer les bases légales appropriées pour que les données géologiques visant à planifier le sous-sol puissent être mises à disposition de la Confédération et des cantons.

Les données géologiques sont indispensables, notamment, pour coordonner les usages souterrains, faciliter leur intégration dans l'aménagement du territoire et valoriser les connaissances géologiques auprès des acteurs du territoire. Le canton de Genève, pionnier en matière de données géologiques, est engagé depuis plusieurs années sur la voie que la Confédération propose au niveau national et dispose déjà de bases légales contraignantes pour la transmission de l'information géologique aux autorités (loi sur les ressources du sous-sol de 2017). Par ailleurs, le Conseil d'Etat a récemment adopté une nouvelle modification de la LRSS renforçant la nécessité de coordonner et planifier l'utilisation des ressources du sous-sol.

Ce nouveau projet de loi implique l'établissement d'un standard minimal des données à l'échelle nationale, ce qui facilitera leur échange entre la Confédération et les cantons, ainsi que l'émergence de projets intercantonaux.

Pour toute information complémentaire: M. Jacques Martelain, directeur du service de géologie, sols et déchets et géologue cantonal, DT, T. 022 546 70 77.

Convention d'objectifs pour l'entretien du réseau autoroutier Fribourg-Genève-Vaud

Le Conseil d'Etat a approuvé la convention d'objectifs du service intercantonal d'entretien du réseau routier

Fribourg-Genève-Vaud (SIERA) 2019-2022.

Le 2 mai 2018, les cantons de Fribourg, de Vaud et de Genève ont conclu la Convention sur le service intercantonal d'entretien de leur réseau autoroutier respectif. Conformément aux exigences de cette dernière, les cantons concordataires concluent avec le SIERA une convention d'objectifs. Celle-ci définit ce qui est attendu du SIERA en dehors de ses engagements envers l'Office fédéral des routes au sujet de l'Unité territoriale II et fixe les grandes lignes de son organisation, dans la mesure où celle-ci influence l'assistance et l'engagement attendus des cantons concordataires.

Pour toute information complémentaire: M. Christian Gorce, ingénieur cantonal et directeur général, office cantonal du génie civil, DI, T. 022 546 63 01.

Equiper l'école pour l'éducation au numérique

Le Conseil d'état a adopté deux projets de lois d'investissement dans le domaine de l'éducation au numérique (voir [présentation](#)).

Le premier, devisé à 9,019 millions de francs, est destiné à équiper les établissements de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement secondaire II des outils techniques nécessaires aux nouveaux plans d'études en éducation numérique (science informatique, usages des outils numériques et réflexion critique sur la place des médias et des technologies de l'information et de la communication dans notre vie sociale).

Le second, s'élevant à de 9,194 millions de francs, vise à munir les établissements du cycle d'orientation et du secondaire II d'un réseau sans fil permettant l'accès à Internet et à diverses applications et fonctionnalités pédagogiques.

Dans les deux cas, les choix technologiques se sont appuyés sur une analyse fine des besoins pédagogiques induits par le Plan d'études romand en Education numérique adopté par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), par le [plan d'études en science informatique du Collège de Genève](#) et par le nouveau plan d'études de l'Ecole de culture générale.

Pour toute information complémentaire: M. Pierre-Antoine Preti, secrétaire général adjoint, DIP, T. 022 546 69 68, ou M. Roland Godel, porte-parole, DI, T. 078 802 90 07.

Déduction pour charge de famille: suppression de la limite d'âge pour les enfants majeurs en formation

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil un projet de modification de la loi sur l'imposition des personnes physiques (LIPP) supprimant la limite d'âge pour l'octroi d'une déduction pour charge de famille concernant un enfant majeur en formation (en apprentissage ou poursuivant des études).

Actuellement, la déduction peut être demandée seulement si l'enfant majeur n'a pas atteint l'âge de 25 ans à la fin de la période fiscale concernée. Le présent projet de loi vise, d'une part, à modifier la LIPP de manière à prendre en compte le fait que le droit civil ne fixe pas d'âge limite au droit à l'entretien de l'enfant majeur. Il vise, d'autre part, à harmoniser la LIPP avec le système valable pour l'impôt fédéral direct, qui ne fixe pas d'âge limite non plus.

De nos jours, les formations étant souvent plus longues, il est essentiel que les jeunes adultes puissent bénéficier d'une formation complète en arrivant sur le marché du travail. La suppression de la limite d'âge de 25 ans permet aux parents de subvenir à l'entretien de l'enfant jusqu'à ce que celui-ci ait achevé sa formation. La diminution des recettes fiscales annuelles serait de l'ordre de 3,2 millions de francs. L'entrée en vigueur est prévue pour le 1er janvier 2023.

Coordination et information sur les chantiers touchant le domaine public

Le Conseil d'Etat a adopté à l'intention du Grand Conseil son rapport sur la motion "J'y vis, j'y circule. Commerçants, piétons, cyclistes, automobilistes et riverains: tous gagnants avec une meilleure surveillance et coordination des chantiers".

Tout en relevant que la coordination et la sécurité des chantiers est un domaine complexe, le Conseil d'Etat est d'avis que l'administration met déjà en œuvre en grande partie les demandes formulées dans cette motion et améliore de manière continue les services à la population.

Les maîtres d'ouvrages (MO) des chantiers impactant le domaine public sont principalement le canton, les Services industriels de Genève (SIG), la Ville de Genève et les Transports publics genevois (TPG). Depuis de nombreuses années, ils travaillent en amont des chantiers pour assurer la meilleure coordination possible entre les différents acteurs à travers la mise en place d'une planification optimale, permettant notamment de minimiser les effets sur la circulation et, dans certains cas, de réduire la durée d'un chantier.

Quant à la mise en place souhaitée d'une communication explicite sous forme d'information aux riverains, de panneaux et sur Internet, il est relevé qu'elle se pratique déjà pour tous les chantiers importants. Le Conseil d'Etat estime qu'il serait disproportionné d'exiger un effort d'information similaire pour les chantiers de petite envergure, engendrant peu d'impacts.

A noter que depuis le mois d'avril 2021, l'information en lien avec les chantiers des offices cantonaux du génie civil et des transports a été modernisée et rendue plus accessible grâce aux divers outils numériques disponibles.

Pour toute information complémentaire: M. Jérôme Conne, chef du service technique, office cantonal des transports, DI, T. 022 546 78 77.

Evaluer les besoins en logement de la population

Le Conseil d'Etat a adressé au Grand Conseil son rapport relatif à la motion "Pour garantir le droit au logement et protéger les locataires durant la crise sanitaire", qui lui a été transmise en janvier 2021. Cette motion invite le gouvernement à développer un outil statistique permettant de déterminer, de manière scientifique, les divers besoins de la population pour chaque catégorie de logement (HBM, HLM, HM, à loyer libre, coopérative, PPE, ...) et à établir un inventaire du parc de logements pour déterminer la proportion réelle des catégories de logements existantes.

Le Conseil d'Etat relève que l'office cantonal de la statistique (OCSTAT) a déjà entrepris un important travail en mettant sur pied une statistique sur le revenu des ménages, dont les premiers résultats ont été publiés en 2019. Le gouvernement souhaite favoriser une approche plus globale et s'inscrivant dans la durée, car les immeubles de logements doivent répondre aux besoins évolutifs de la population.

Le Conseil d'Etat entend plutôt privilégier une voie pragmatique en mandatant l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne pour mettre à jour de l'Etude Favarger de 2015, en relation avec la statistique sur le revenu des ménages. Ainsi, une analyse de l'adéquation entre les besoins de la population et les logements mis sur le marché sera effectuée.

Pour toute information complémentaire: Mme Marie-Hélène Koch, office cantonal du logement et de la planification sociale, DT, T. 022 546 65 10.

Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement des HUG pour l'exercice 2021

Le Conseil d'Etat a approuvé le budget 2021 des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

Ce dernier prévoit une subvention de fonctionnement de près de 628 millions de francs, prenant en compte le financement du dispositif COVID des HUG pour l'année entière.

Pour toute information complémentaire: M. Michel Clavel, directeur financier, DSPS, T. 022 546 88 34.

Approbation des états financiers 2020 du Fonds de répartition des bénéfices de la Loterie romande

En vertu de l'article 8 du règlement relatif à la répartition des bénéfices de la Loterie romande, les états financiers du fonds sont soumis, après révision, à l'approbation du Conseil d'Etat. Dans ce but, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté approuvant les états financiers 2020 du Fonds de répartition des bénéfices de la Loterie romande.

Les comptes annuels du fonds présentent des capitaux propres de 43,072 millions de francs pour l'exercice 2020.

Pour toute information complémentaire: M. Marc Brunazzi, directeur des services supports, DCS, T. 022 327 92 38.

Assistance juridique: modification réglementaire

Le Conseil d'Etat a modifié le règlement sur l'assistance juridique et l'indemnisation des conseils juridiques et défenseurs d'office en matière civile, administrative et pénale (RAJ).

Le RAJ ne contenait jusqu'à présent qu'une seule disposition relative à l'avance sur taxation, qui ne traitait pas de l'indemnisation au pénal. Cette dernière était abordée dans une autre disposition ne couvrant pas les avances. La modification adoptée ce jour, soit l'ajout des alinéas 4 et 5 à l'article 16, en parallèle de l'abrogation de l'article 18, alinéa 3, permet de regrouper la matière sous une même disposition en l'harmonisant dans les trois domaines. Désormais, c'est dans une procédure civile, administrative ou pénale appelée à se prolonger qu'une avance est accordée lorsque l'activité déployée au moment de la demande correspond à une indemnité supérieure à 5000 francs. En outre, l'avance octroyée ne dépasse pas 60% de l'indemnité réclamée.

Pour toute information complémentaire: Mme Marianne Smadja, juriste, direction juridique, DSPS, T. 022 546 54 81.

Soutien à la Fédération des artistes de Kugler

Le Conseil d'Etat a adopté un arrêté établissant l'octroi d'une aide financière non monétaire qui reconnaît la mise à disposition de locaux d'une surface de 466 m², propriété de l'Etat, au rez-de-chaussée de la Fonderie Kugler pour l'année 2021.

Cette subvention non monétaire en faveur de la Fédération des artistes de Kugler se monte à 35'064 francs et a pour but de permettre aux bénéficiaires de mener à bien une programmation culturelle pluridisciplinaire composée d'événements publics et de résidences artistiques, ainsi que de perdurer et de se développer dans des locaux adaptés à leurs activités.

Pour toute information complémentaire: M. Guillaume Renevey, chargé d'information et de communication, office cantonal de la culture et du sport, DCS, T. 022 546 67 69.

Aboutissement de l'initiative populaire cantonale "Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules"

Le Conseil d'Etat a constaté l'aboutissement de l'initiative législative cantonale 178, intitulée "Pour la réduction de l'impôt sur les véhicules".

La vérification des signatures déposées a donné les résultats suivants:

- signatures annoncées: 6649
- signatures contrôlées: 6285
- signatures validées: 5386

Le nombre de 5370 signatures, correspondant à 2% des titulaires des droits politiques, tel qu'exigé par la constitution de la République et canton de Genève pour faire aboutir l'initiative, est par conséquent atteint.

Pour toute information complémentaire: M. Patrick Ferraris, vice-chancelier, en contactant M. Emmanuel Cuénod, chef du service communication et information, CHA, T. 079 681 54 27.

COVID-19: soutien au secteur de l'événementiel

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi sur l'aide financière extraordinaire destinée aux manifestations publiques d'importance supracantonale ("parapluie de protection"). Ce parapluie de protection permet aux organisateurs d'événements de planifier leur manifestation avant de savoir avec certitude si la situation épidémiologique autorise sa tenue et, le cas échéant, de bénéficier d'une couverture financière si l'événement devait être annulé ou reporté en raison d'une décision des autorités fédérales ou cantonales prise en raison de la crise sanitaire.

Pour mémoire, le parlement fédéral a adopté, le 19 mars 2021, une adaptation de la loi fédérale COVID-19 afin de mettre en œuvre des mesures de soutien à l'organisation d'événements. Ces dernières prévoient que la Confédération peut prendre en charge, sur demande des cantons, une partie des coûts non couverts par les organisateurs des manifestations publiques d'importance supracantonale si leur tenue est prévue entre le 1er juin 2021 et le 30 avril 2022 et qu'elles doivent être reportées ou annulées sur ordre ultérieur des autorités fédérales ou cantonales en raison de l'évolution de l'épidémie de COVID-19. L'ordonnance fédérale requiert une participation financière cantonale à hauteur de 50%.

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de loi qui retranscrit les dispositions de la loi fédérale au niveau cantonal et définit les modalités d'octroi de l'aide pour les organisateurs d'événements. Le projet de loi s'adresse aux entreprises genevoises organisatrices de manifestations publiques sur le territoire du canton de Genève. Afin d'être éligibles à la mesure, les événements doivent accueillir plus de 1000 personnes par jour et avoir une dimension supracantonale. Le projet de loi prévoit d'indemniser les frais non couverts des organisateurs pour les manifestations qui ont dû être reportées, annulées ou qui ont dû réduire leur dimension en raison d'une décision des autorités fédérales et cantonales.

Pour toute information complémentaire: M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint, DEE, T. 022 546 88 09, ou Mme Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, DCS, T. 022 327 93 18.

COVID-19: soutien aux locataires durant la crise sanitaire

Le Conseil d'Etat a adressé au Grand Conseil son rapport relatif à la motion "Pour garantir le droit au logement et protéger les locataires durant la crise sanitaire" de février 2021. Ce texte invite le Conseil d'Etat à renforcer le réseau social afin d'informer les personnes en détresse sociale des possibilités d'aides et à inciter les propriétaires à surseoir aux résiliations de bail intervenues au cours des douze mois précédents. Cette motion demande aussi que les régies immobilières envoient les actes en lien avec des résiliations et/ou expulsions de locataires au département de la cohésion sociale (DCS) et qu'elles gèlent l'exécution des jugements d'évacuation pendant toute la période de crise sanitaire.

Le Conseil d'Etat rappelle tout d'abord la mise en place du [Bureau d'information sociale \(BIS\)](#) par le DCS, avant même le dépôt de cette motion. Il indique ensuite que les relations entre propriétaires et locataires relèvent du droit privé et qu'il ne peut donc intervenir dans les droits fondamentaux de garantie de la

propriété et de liberté économique. Concernant l'envoi des actes au DCS, le gouvernement estime que cela poserait d'importantes difficultés en matière de protection des données (LIPAD) et occasionnerait un flux de courrier nécessitant un travail administratif disproportionné et inefficace. Enfin, le Conseil d'Etat a concrètement suspendu les évacuations forcées du 25 mars au 31 mai 2020 puis, en 2021, du 3 février au 31 mars et du 1er avril au 15 mai.

Le Conseil d'Etat indique finalement qu'il est prévu de mettre en place une communication renforcée des mesures effectives déjà en place.

Pour toute information complémentaire: Mme Marie-Hélène Koch, office cantonal du logement et de la planification sociale, DT, T. 022 546 65 10.

COVID-19: nouveau lot d'indemnisations en faveur des entreprises culturelles

Le Conseil d'Etat a adopté un nouvel arrêté en lien avec des indemnités pour pertes financières dans le but d'atténuer les conséquences économiques du coronavirus (COVID-19).

L'arrêté prévoit l'indemnisation de six entreprises culturelles actives dans les domaines des arts visuels, de la musique classique, de la performance, du pluridisciplinaire et du théâtre, pour une enveloppe totale de 492'046 francs, en application de l'ordonnance sur les mesures dans le domaine de la culture prévues par la loi COVID-19, du 14 octobre 2020.

Pour toute information complémentaire: M. Guillaume Renevey, chargé d'information et de communication, office cantonal de la culture et du sport, DCS, T. 076 695 69 69.

Nominations

Désignation d'un délégué cantonal au numérique

La transition numérique s'accélère aux échelons national, intercantonal et cantonal. Chaque canton doit intervenir au plus vite sur les dossiers relatifs au numérique susceptibles d'influencer leurs politiques publiques. Ces derniers mois, des thèmes aussi importants que l'identité numérique, le vote électronique, la protection des données, la réforme de la gouvernance fédérale en matière de numérique et la cyberadministration ont fait l'objet de nombreux débats, tant au niveau du parlement fédéral que de diverses organisations intercantionales, à l'instar de la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Conférence suisse de l'informatique, d'e-government suisse et de la nouvelle Conférence latine des directeurs du numérique, cofondée par les cantons de Vaud et de Genève, pour ne citer que quelques exemples.

Compte tenu de la forte augmentation du nombre et de la complexité des dossiers stratégiques à traiter dans ce cadre, il a été décidé d'engager une déléguée ou un délégué au numérique pour le canton de Genève, qui aura comme principales activités de représenter le canton à tous les niveaux fédéraux sur les dossiers relatifs au numérique, de coordonner la mise en œuvre de la politique numérique approuvée par le Conseil d'Etat en 2018, de porter son évolution au plan prospectif et de développer le dialogue avec les milieux intéressés par la transition numérique de la société.

Au terme du processus de recrutement, ce poste a été attribué à M. **Alexander Barclay**, qui occupe cette fonction à compter de ce jour.

Détenteur d'un doctorat en études des organisations et théorie culturelle ainsi que d'un double master en relations internationales et gouvernance et en économie et gestion d'entreprise, Alexander Barclay a occupé, depuis 2016, la fonction de conseiller à l'innovation et au numérique au sein de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique. A ce titre, il a eu notamment pour mission, au sein du [Genève Lab](#), d'accompagner l'administration cantonale dans les changements induits par l'ère numérique, de suivre les évolutions sociétales et technologiques liées aux systèmes d'information et de communication et de coordonner l'élaboration et la mise en place d'une politique numérique pour le canton.

Son profil et son expérience permettront de donner un nouvel élan à la politique numérique du canton de Genève, en appui direct au conseiller d'Etat chargé du département des infrastructures et au directeur général des systèmes d'information et du numérique.



Pour toute information complémentaire: M. Philippe Matthey, secrétaire général, DI, T. 022 327 96 02.

Agenda des invitations à la presse

Sous réserve de modifications

Date	Sujet	Lieu	Dpt	Contact
2 septembre 14h30	Présentation des lignes directrices de la politique culturelle cantonale	Maison des Arts du Grütli (salle de projection de Fonction: cinéma) 16, rue du Général-Dufour	DCS	Guillaume Renevey T. 022 546 67 68
16 septembre 10h00	Présentation du projet de budget 2022 de l'Etat de Genève	Aula du Collège Voltaire 21, rue Voltaire	CE	Tatiana Oddo (DF) T. 022 327 98 21 Philippe Dunant (DF) T. 022 327 98 07